

SOMMAIRE

Un été encore trop chaud & trop sec
Impact sur les vaches gestantes

P2

Lutte IBR
Changements radicaux en 2021 !

P3

A vos pots... Prêts? Partez!

P3

P@ddoc
Facilitez & optimisez le suivi
de votre troupeau ovin/caprin

P4

BIENTÔT LA TOUSSAINT... MAIS À QUEL SAINT SE VOUER ?

Malgré cette pandémie de Covid qui n'en finit pas et n'annonce rien de très favorable pour cet hiver, l'année 2020 s'est déroulée presque normalement pour notre association qui a pu remplir ses missions d'encadrement de la traçabilité et de la santé animale selon ses cycles traditionnels.

Si nos habitudes de travail ont dû être adaptées pour répondre aux contraintes de distanciation et de protection des contacts au sein de notre personnel, nos différentes tâches, considérées « essentielles » au même titre que les activités de productions agricoles, ont elles été assumées en continu au cours du printemps et de l'été et sans perturbations majeures... La vie continue !

Très récemment, un éditorialiste fort apprécié du monde agricole, porte-parole auto-proclamé de la « Voix de la terre », par ailleurs très doué dans sa communication, égratignait une fois encore notre institution, et avec elle l'AFSCA, notre autorité de tutelle, en nous qualifiant de redoutables « capillo-tracteurs », par le fait que nous n'étions « jamais à court d'idées plus échevelées les unes, plus tirées par les cheveux les autres », pour inventer « des règlements, des formalités, des maladies, des analyses à n'en plus finir, des délais d'attente, des kits « achats », des tampons, des signatures, des contrôles... ».

Bien entendu, notre contradicteur pointe également l'Europe et ses nombreux règlements, qui conduisent de réforme en réforme à une politique agricole plus capillo-tractée que jamais, et se pose la question de savoir où cela s'arrêtera, alors que depuis 60 ans cela n'a fait que se compliquer.

Au risque de le décevoir une fois encore, et avec lui tous ceux qui n'ont pas encore saisi toute l'importance d'un encadrement rigoureux de la santé animale, soutenu par une traçabilité globale et à la pointe, à une échelle qui dépasse largement les frontières de notre petit pays dès lors que nous sommes obligés d'exporter une partie de nos productions animales, nous sommes au regret d'annoncer que 2020 sera une année charnière quant aux nombreuses législations dont nous dépendons quotidiennement.

Nous avons peut-être un peu vite oublié l'AHL (Animal Health Law), la nouvelle Loi de Santé Animale Européenne, publiée au Journal Officiel le 31 mars 2016 et entrée en vigueur 20 jours plus tard pour une mise en application confirmée dès le 21 avril 2021.

Depuis sa publication, ce règlement européen de plus de 200 pages « relatif aux maladies animales transmissibles et modifiant et abrogeant certains actes dans le domaine de la santé animale » a engendré de nombreux Règlements d'Exécution (actes délégués) plus détaillés, conduisant à une refonte complète des Arrêtés Royaux relatifs à l'identification et l'enregistrement de nombreuses espèces animales, aux transports et au commerce de ces animaux, ainsi qu'à leur surveillance épidémiologique dans les établissements où sont détenus ces animaux.

Au début de cet été, les représentants de l'AFSCA en charge d'élaborer cette adaptation des législations nous ont invité à analyser ces nouveaux textes et à émettre nos remarques liées aux parties qui nous concernent, en vue d'une présentation générale en septembre des projets d'A.R. à l'ensemble des représentants du secteur agricole.

Force est de constater – une fois encore... – que nos représentants ont été écoutés poliment, sans toutefois être réellement entendus sur certains points à nos yeux pourtant essentiels. En effet, au-delà de quelques remarques aisément justifiables et rapidement corrigées, il subsiste les points d'achoppement suivants qui nous conduiront inévitablement vers de nombreuses difficultés s'ils ne sont pas adaptés: le tracing continu

des transports dans un délai approprié au bon suivi des mouvements, la reconnaissance officielle de notre système de garantie de l'identification et la simplification raisonnable et pragmatique des moyens d'identification.

A défaut de ne pas obtenir gain de cause, et parce que les objectifs du système d'encadrement de la santé des animaux inscrits dans l'AHL sont clairs et exigeants, nous nous retrouverons inévitablement devant des conditions de travail qui engendreront, effectivement, de nouvelles règles, de nouvelles formalités contraignantes, des délais d'attente allongés, et peut-être encore des tampons et des signatures sur des papiers inutilisables en pratique dans le cadre des contrôles qui subsisteront dans un système mal balisé et ouvrant des brèches béantes !

Il est également certain qu'un système incomplètement organisé, qui ne tient pas compte d'une vision large et intégrée d'une étape à l'autre, conduira aussi à une augmentation des coûts « parasites » de fonctionnement liée aux problèmes inopinés qui en gonfleront le coût global.

La politique de financement vers laquelle on nous pousse, orientée vers une contribution toujours plus importante des bénéficiaires et utilisateurs finaux, s'ajoute aussi à nos inquiétudes.

Ainsi, dans le cadre de la nouvelle législation instituant le système d'épidémiologie-surveillance et nous confiant la mission d'enregistrer les contrats vétérinaires et d'en gérer les modifications - tâches qui incombait jusqu'ici à l'AFSCA -, aucun transfert de moyens ne semble prévu, en limitant le transfert de compétence aux résultats à atteindre.

Nous revendiquons bien entendu le privilège d'être pris beaucoup plus au sérieux lorsque nous constatons que des lacunes subsistent dans la réglementation, lesquelles nous handicaperont fortement dans notre travail sur le terrain. Un arsenal juridique solide est en effet essentiel pour rencontrer au mieux nos objectifs de traçabilité et de santé animale.

En conclusion, la refonte complète des AR relatifs à l'identification et l'enregistrement des espèces animales que nous encadrons, ainsi que l'AR relatif au transport et au commerce, implique pour les Associations agréées de nouvelles missions et un supplément de tâches qu'elles doivent mettre en pratique de façon réaliste et coordonnée. Il sera indispensable de trouver les financements nécessaires auprès de toutes les catégories d'opérateurs impliqués et d'utiliser à bon escient les contributions du secteur, alors que des promesses faites par ailleurs ont évoqué régulièrement une diminution des charges à tous les niveaux. La réalité quotidienne nous prouve que ces promesses ne seront pas tenables, et d'autant moins si nous ne bénéficions pas d'un soutien officiel cohérent, au travers d'une base légale solide et pragmatique.

Nous ne pouvons donc qu'insister sur la réalisation rigoureuse de nos exigences exprimées ici et n'attendons rien de moins qu'une approbation inconditionnelle de la part de notre autorité de tutelle. Un courrier officiel reprenant toutes ces doléances a été envoyé à l'AFSCA, avec l'espoir que comme d'autres courriers antérieurs du même ordre, il ne finisse pas lettre morte.

Si c'est encore le cas, il nous restera à profiter de la prochaine fête de la Toussaint pour invoquer le soutien de l'un.e ou l'autre Saint.e, Sainte-Rita, patronne des causes désespérées et de l'Impossible... ou peut-être Saint-Cornély, ce Saint breton, protecteur des bêtes à cornes.

J.P. Dubois
Directeur du département Traçabilité

IBR: exclusivement des troupeaux indemnes et non vaccinés, avant 2027!

A lire en page 3 dans notre article consacré aux changements de la législation IBR.

PERCEPTION DES COTISATIONS POUR 2020

Les cotisations obligatoires pour le Fonds budgétaire pour la Santé, la Qualité des animaux et des Produits animaux sont en cours de perception.

Ce Fonds, connu sous le nom de « Fonds sanitaire », soutient financièrement les mesures sanitaires et les initiatives pour prévenir certaines maladies animales et lutter contre elles, compte tenu de leur impact économique sur le secteur agricole, la santé et le bien-être des animaux de production. Il intervient entre autres pour compenser la perte des animaux en cas d'abattage sur ordre, contribue aux coûts des visites vétérinaires obligatoires, des prélèvements et frais d'analyses, subsidie des programmes de recherche.

ENVOI DES FACTURES



Le 1^{er} octobre 2020



Le 8 octobre 2020



Le 21 octobre 2020



Le 12 novembre 2020

INFORMATIONS

Sur le site du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement:

<https://www.health.belgium.be/fr/animaux-et-vegetaux/animaux/sante-animale/fonds-budgetaires-animaux>

UN ÉTÉ ENCORE TROP CHAUD & TROP SEC

IMPACT SUR LES VACHES GESTANTES



BIEN PLUS QU'UN SIMPLE INCONFORT PASSAGER, LES FORTES TEMPÉRATURES PÉNALISENT À LONG TERME LA REPRODUCTION ET FRAGILISENT LA SANTÉ DES BOVINS.

En effet, quand leur température corporelle augmente, les vaches subissent des modifications hormonales lesquelles perturbent le bon développement des ovules et l'expression des chaleurs. Il en va de même pour les taureaux dont la spermatogénèse est altérée par le stress thermique.

Par ailleurs, en début de gestation voire jusqu'en milieu s'il se prolonge, un épisode de canicule augmente les risques d'avortement. Il apparaît que si la température corporelle dépasse les 39°C lors des 50 premiers jours après l'insémination artificielle, la survie de l'embryon est incertaine. Des contrôles de gestation après un épisode de fortes chaleurs sont recommandés, ainsi qu'attendre une période plus fraîche pour programmer des transferts d'embryons.

Enfin, pour favoriser l'évacuation de la chaleur par la peau, la vascularisation des tissus est modifiée. Mamelle et utérus sont moins irrigués, d'où la baisse de production laitière et la croissance perturbée du fœtus.

SÉCHERESSE & CARENCES ALIMENTAIRES

OPTIVAL, une coopérative au service des agriculteurs dans le Grand Est en France a évalué l'impact de trois années successives de sécheresse, de 2017 à 2019, sur les performances des élevages allaitants en Meurthe-et-Moselle, Vosges et Meuse à partir des données de reproduction et de pesée des veaux du contrôle de performances.

Selon l'étude, l'effectif de vaches a augmenté de 15 à 20% mais le nombre de veaux est resté le même. Les intervalles vêlage-vêlage se sont allongés de 25 jours en moyenne pour les multipares et la croissance des veaux a baissé de 5 kilos. Ce qui se cumule aux surcoûts alimentaires et à la dégradation des prairies naturelles. Le taux important de vaches vides était souvent lié aux causes évoquées plus haut, mais était aussi certainement en lien avec des carences en oligo-éléments et minéraux durant la période estivale et/ou la période hivernale. L'impact économique sur un troupeau moyen de 60 vaches allaitantes s'élève à 20% des vaches vides, soit 12 vaches improductives à nourrir l'hiver, à raison de 500€ par vaches = 6 000€.

QUELQUES SOLUTIONS...

Faire un diagnostic de gestation des vaches rentrées, ne pas sous-doser - en période hivernale comme en période estivale

- l'apport de minéraux et d'oligo-éléments, augmenter les apports énergétiques de la ration 3 semaines avant la mise à la reproduction et jusqu'à 3 semaines après les dernières inséminations.

NOS OBSERVATIONS

A cause de la diminution générale du cheptel et du nombre de troupeaux, et dans le contexte économique du marché et de la consommation de la viande, on constate une diminution du nombre de naissances déclarées en 2019 de près de 13 000 veaux, mais avec un taux par rapport à l'effectif bovin total pratiquement identique à 2018, soit près de 39%. Nous ne pouvons donc *a priori* évoquer un impact de la sécheresse de 2018 sur la natalité en 2019.

Par ailleurs, il n'y a pas de correspondance visible entre les jours de canicule et des augmentations ponctuelles d'avortements, même quelques jours plus tard.

A ce stade, nous en concluons qu'il y a sûrement un effet mais probablement pas « extra » ordinaire, avec des avortements en série...

Enfin, une diminution du nombre de naissances liée à une augmentation des avortements reste toujours imputable à un grand nombre de facteurs :

- Infectieux
- Non infectieux
 - Alimentaire (quantité et qualité de la ration, plantes toxiques, moisissures, ...)
 - Environnementaux (sécheresse, canicule, chocs, ...)
 - Management (suivi de gestation, ...)

L'impact réel de la sécheresse et/ou d'une canicule en Wallonie nous demande une analyse approfondie de nombreux paramètres. Si on conçoit bien qu'il affecte nos animaux et leurs productions, sa quantification reste plus complexe eu égard aux nombreux paramètres existants. La répétition des épisodes de chaleur et de sécheresse nous amènera toutefois à évaluer l'année 2020, sur base des informations dont nous disposerons à terme. Ceci afin d'avoir besoin proposer aux éleveurs des solutions ou pour le moins des adaptations dans leur management, et ainsi anticiper des situations problématiques.

SÉCHERESSE, INTOXICATIONS ALIMENTAIRES, MALFORMATIONS CONGÉNITALES

Un autre problème lié à la sécheresse est la consommation possible par les ruminants de plantes inhabituelles, avec plus de 240 plantes impliquées dans les intoxications, dont la plus fréquente est due aux glands. En février dernier (Arsia Infos nr 183), nous évoquions déjà le rôle des plantes toxiques dans les malformations congénitales, essentiellement la raideur des articulations et les déformations osseuses : grande ciguë, vétrate, astragale, oxytropis champêtre, lupin, sorgho, tabac, et probablement aussi séneçon, coquelicot, colchique, pervenche, ...

La mise à disposition en suffisance de fourrages limite le risque, bien que certains bovins puissent devenir « accros », notamment de glands de chêne. Il est important d'observer quotidiennement ses animaux au pâturage et notamment leur comportement alimentaire.

UN AVORTEMENT DANS VOTRE ÉLEVAGE ?

Appelez votre vétérinaire et faites appel aux services de l'ARSIA pour le ramassage gratuit du cadavre et le recours au Protocole Avortement, en téléphonant au 083 23 05 15 et/ou en envoyant la 1^{ère} page du document « FORM 45 » par mail à ramassage.cadavre@arsia.be ou par fax au 065 39 97 11

LUTTE IBR

CHANGEMENTS RADICAUX EN 2021 !

EN AVRIL 2021, L'UNION EUROPÉENNE RASSEMBLERA EN UNE SEULE LÉGISLATION, SOIT LA LOI DE SANTÉ ANIMALE, TOUTES LES RÉGLEMENTATIONS LIÉES À LA TRAÇABILITÉ ET LES GARANTIES SANITAIRES, DONT LA LUTTE CONTRE L'IBR.

La reconnaissance de notre programme IBR actuel nous permettant d'empêcher l'entrée d'animaux infectés sur notre territoire sera maintenue, mais pour une période de 6 ans maximum, soit jusqu'avril 2027. C'est le délai qu'il incombe à la Belgique de respecter pour devenir **officiellement indemne d'IBR**, ce qui nécessitera qu'au moins 99,9% des élevages soient certifiés indemnes et que ces élevages détiennent au moins 99,8% de bovins indemnes vivants.

Les modalités IBR définies dans la Loi européenne de Santé Animale remplaceront intégralement celles de notre législation nationale ce qui impliquera des changements radicaux tant dans la nomenclature que dans les conditions d'acquisition et de maintien des statuts de troupeaux. Notre législation se cantonnera aux dispositions nécessaires afin d'atteindre l'assainissement total, soit exclusivement des troupeaux indemnes et non vaccinés, avant 2027.

« Exclusivement des troupeaux indemnes et non vaccinés, avant 2027 ! »

CONCRÈTEMENT, DÈS AVRIL 2021

1. Les statuts I3 et I4 seront automatiquement transformés en statuts « indemnes » européens. La vaccination deviendra donc **interdite** dans ces troupeaux. Cependant, ces troupeaux indemnes pourront contenir des bovins "historiquement" vaccinés.
2. Possibilité jusqu'en 2023 sur base volontaire de maintenir la vaccination mais ces troupeaux ne seront plus reconnus comme « indemnes », ce qui aura d'autres conséquences notamment commerciales.
3. Le nombre de bovins à prélever chaque année et le type de tests utilisés pour maintenir le statut « indemne » vont changer.
4. A ce jour, la proportion des bovins infectés, soit gE positifs, est inférieure à 1% et en constante diminution. Dès avril 2021, ils devront obligatoirement être réformés dans un certain délai. Fin 2023, il ne doit plus y avoir de bovins infectés gE*.
5. Le transport de bovins I2 sera interdit, sauf pour aller directement à l'abattoir. La traçabilité durant les transports devra être totale, compte tenu des modifications de l'AR « traçabilité » évoquées dans notre éditorial.

QUID DANS LES AUTRES PAYS ?

Chaque état membre est libre de s'inscrire ou pas au programme de lutte IBR européen. Certains ont fait le choix de ne pas s'inscrire. Ils ne sont donc pas concernés par ces mesures mais ne bénéficient pas de la protection sanitaire qui y est liée à savoir qu'ils ne peuvent pas interdire l'entrée des animaux infectés sur leur territoire. C'est le choix qu'ont fait la Hollande, l'Espagne et le Portugal.

Les états membres qui sont inscrits au plan de lutte européen sont répartis en 2 groupes :

1. Les pays déjà officiellement indemnes : L'Allemagne, le Danemark, l'Autriche, la Tchéquie et la Suisse
2. Les pays en cours d'assainissement : La Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, l'Italie, la France

Ne manquez pas les prochaines éditions de l'Arsia Infos ; y seront présentées en détails les changements et procédures pour basculer d'un système à l'autre.

Abonnements au suivi parasitaire gastro-intestinal

A VOS POTS... PRÊTS ? PARTEZ !

PLUS DE 40 ÉLEVEURS DE PETITS ET GRANDS RUMINANTS SE SONT ABONNÉS AU SUIVI PARASITAIRE PROPOSÉ PAR L'ARSIA DEPUIS LE MOIS D'AVRIL. VOUS HÉSITEZ ENCORE ? VOICI DE QUOI VOUS CONVAINCRE !

UNE FORMULE « ALL INCLUSIVE »

Souscrire à l'abonnement, c'est avant tout faire le choix d'un service confortable et sans surprise : un seul tarif couvrant un ensemble d'analyses réparties tout au long de l'année et réalisées sur des prélèvements issus d'animaux sélectionnés par classe d'âge ou d'année de pâturage, à diverses périodes-clé.

DES ANALYSES VARIÉES & CIBLÉES

Dénicher le bon parasite au bon moment, c'est le leitmotiv de l'abonnement. Les analyses réalisées au laboratoire balayent large, histoire de n'oublier personne : les parasites digestifs (coccidies, strongles gastro-intestinaux, douves, ...) comme les parasites respiratoires. Mais rien ne sert de courir derrière tous les lièvres à la même période. Le « menu » des analyses (animaux ciblés, parasites recherchés) varie selon le mois d'application.

UNE DÉMARCHE DURABLE & RESPONSABLE

Viser le « zéro » parasite est dangereux, illusoire et onéreux. Appliquer le juste traitement au juste temps auprès d'animaux qui le nécessitent est par contre une politique à préconiser sur le long terme pour développer l'immunité et conserver l'efficacité des produits vermifuges.

L'abonnement proposé par l'Arsia est un outil élément fondamental d'accompagnement dans cette démarche. Pour savoir qui, quand et avec quoi traiter, il est en effet nécessaire de savoir qui est parasité, par quel(s) type(s) de parasites et avec quelle intensité.

INTÉRESSÉS ?

Nos équipes sont là pour vous accompagner !

- ARSIA: 083/23 05 15
- Thierry Petitjean : thierry.petitjean@arsia.be
- François Claine : francois.claine@arsia.be



Des vermifuges comme il faut, quand il le faut

- Diminution des frais de traitement
- Temps de main d'œuvre réduit
- Maintien d'une population de vers sensibles aux anthelminthiques, donc augmentation des chances de réussite thérapeutique
- Amélioration de l'image auprès du consommateur
- Maintien de la biodiversité et de la qualité des prairies



Trop de vermifuges tuent le ver...mifuge

- Coût de traitement élevé
- Temps de main d'œuvre important
- Impact écologique grave et absence de destruction des bouses par les insectes coprophages
- Apparition de résistances et échecs futurs

Nouveauté

Facilitez et optimisez le suivi de votre troupeau ovin/caprin.



Une simplification administrative à la portée de tous !

D'ICI QUELQUES JOURS, AWARDE PROPOSERA AUX ÉLEVEURS WALLONS DÉTENTEURS D'OVINS ET/OU DE CAPRINS UNE TOUTE NOUVELLE PLATEFORME INTITULÉE P@DDOC.

P@DDOC a pour but de faciliter les nombreuses démarches à vocations administrative, sanitaire ou zootechique, le tout réuni dans une seule et même application on-line. Elle sera intégralement gratuite pour les éleveurs et son utilisation se fera sur base volontaire. Cette plateforme a été mise en place par AWARDE, elle intègre donc toutes les synergies et mouvements d'informations en provenance de l'ARSIA et d'Elevéo utiles pour la gestion d'un troupeau.

UN ESPACE UNIQUE POUR LES ÉLEVEURS!

Le secteur des petits ruminants est en pleine expansion et rassemble de multiples éleveurs aux profils extrêmement variés (professionnels > hobbyistes).

Cette plateforme s'adressera à tous.ets et réunira les besoins de chacun.e en regroupant toutes les informations administratives du troupeau en un seul espace. Il s'agit d'un enregistrement Only Once: un seul encodage pour plusieurs finalités!

Elle assurera la communication des données officielles (inventaire, demandes de primes) à l'initiative de l'éleveuse et de l'éleveur.

Au-delà de cette facilité administrative, le partage d'une même base de données permettra aux éleveur.euse.s de valoriser leurs données d'élevages, d'obtenir des indicateurs de gestion technico-économique et sanitaire, ainsi que progressivement différents outils utiles pour le suivi de leur troupeau.



OUTILS & FONCTIONNALITES

P@DDOC est né au départ de l'application pour les sélectionneurs ovins et caprins d'Elevéo et contiendra ainsi l'ensemble de ses fonctionnalités destinées historiquement aux éleveurs sélectionneurs. Par ailleurs, P@DDOC proposera dans un premier temps la gestion des animaux hors sélection, la récupération et le suivi du stock des boucles, l'encodage des achats et naissances de manière groupée et les communications officielles (PAC, MAE, SANITEL).

Dès 2021, elle s'appariera également aux dispositifs bénéficiant d'une connexion RIFD (lecteurs de boucles électroniques), permettra l'encodage groupé des sorties, la génération des bons de transports (SHEEPMOVE) ainsi qu'une synchronisation des logiciels de gestion de troupeau disponibles en ferme, dont Ovitrace (qui restera maintenu par ailleurs par Elevéo asbl). Cette application est compatible via Smartphone, PC et MAC.

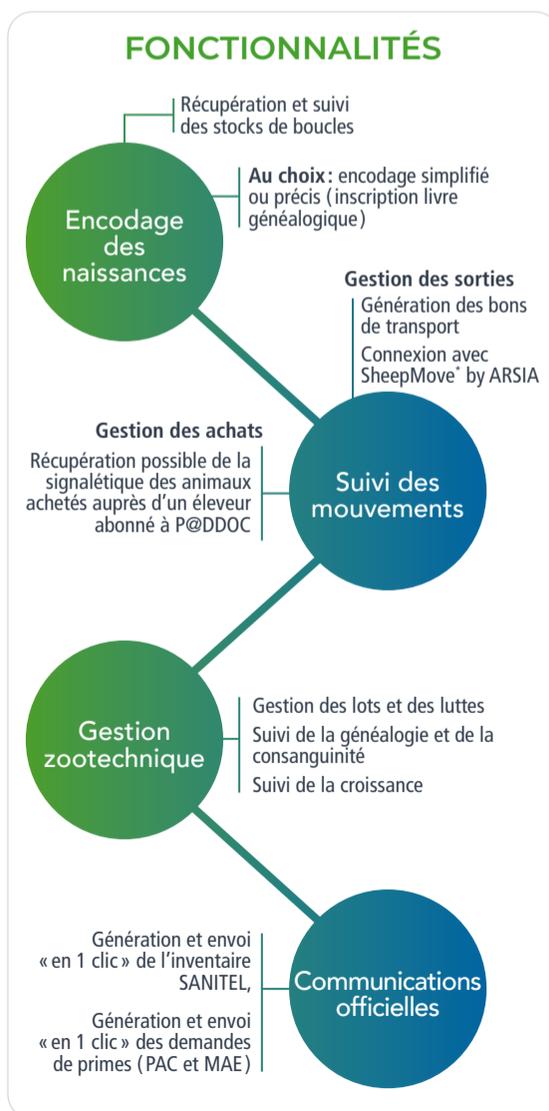
AWARDE

AWARDE est un groupement d'intérêt économique (GIE) créé en 2015 par les asbl Elevéo et ARSIA dans le but de développer en commun des outils et services à orientations sanitaires et zootechiques au bénéfice des éleveurs wallons, et de renforcer les synergies entre les deux organismes.

Le premier développement d'AWARDE a été la mise en place de BIGAME, une base de données de gestion des antibiotiques et des médicaments.

Deux nouveaux outils entrent aujourd'hui dans le giron d'AWARDE: P@DDOC, ainsi qu'un projet de création conjointe d'une biothèque et d'une biobanque.

Dans le cadre de P@DDOC, un comité de pilotage composé d'éleveurs ovins et caprins a été mis en place. Il aura pour mission d'assurer que les développements opérés dans le cadre de P@DDOC soient réalisés en adéquation avec les besoins du terrain.



Facilite votre suivi de transport !

Disponible pour les transporteurs / éleveurs :

- Générer un IN:** (animaux entrant en quarantaine durant X jours) dans le troupeau suite à la détection d'un déchargement.
- Générer un OUT:** sortie automatique du troupeau suite à la détection d'un chargement.
- Générer des bons de transport** électroniques.